



Règlement du Concours

SORS TES COUVERTS - Edition 2024



A- Les parcelles

2 parcelles maximum par participant, une seule pourra figurer au classement final

B - Les photographies

2 photos par parcelle :

- une vue de dessus,
- une vue perspective avec une beche permettant d'apprécier visuellement la hauteur du couvert, chaque photo sera datée, et nommée de la même manière que la fiche descriptive.

C - Le jury sera constitué :

4 membres sélectionnés pour avoir une bonne représentation des différents organismes agricoles :

- Les chambres d'agriculture de l'Oise et de la Somme
- Une association d'agriculteur
- Un semencier
- Un organisme stockeur

D - Le classement se fera en deux phases :

Phase 1 : jugement sur la composition du couvert et photo(s)

Chaque parcelle sera évaluée selon 4 critères : (note de 0 à 5 selon une grille de notation)

- Effet potentiel piège à nitrate entrée hiver
- Effet potentiel de restitution d'azote pour la culture suivante
- Effet potentiel de structuration du sol
- Effet couverture du sol et gestion potentielle du salissement

+ Une note globale agronomique sera donnée par chaque membre du jury selon les éléments d'appréciation suivants : (note sur 20)

- Qualité du mélange
- Soins apportés au semis
- Cohérence agronomique (précédent, culture suivante, etc.)
- Homogénéité
- Esthétisme du mélange
- Intérêt mellifère, etc.

→ Une note sur 100 sera attribuée

Seules les 5 premières parcelles par département seront évaluées sur le terrain

Phase 2 : visite des parcelles et pesée de biomasse

5 critères seront notés sur une échelle de 0 à 20 :

- Biomasse fraîche pesée
- Quantité d'azote piégé – méthode MERCI
- Quantité d'azote potentiellement restituable – méthode MERCI
- Différence entre la composition du couvert et les espèces présentes
- Aspect visuel de la parcelle

→ Une note sur 100 a été attribuée

➔ Le concours prévoit un classement des 3 premiers vainqueurs du concours par département et un grand vainqueur Oise / Somme.

E - La remise des lots aura lieu lors de la visite des essais 2024 des Chambres d'agriculture Hauts-de-France